

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**ANIOS TABLETTE OXYGENEE**

Version: 1

Date de la première édition: 10/04/2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: ANIOS TABLETTE OXYGENEE

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Lavage de la vaisselle en machine

N° code du produit: 100172

Fournisseur: HYDENET
Pavé du moulin
59260 Lille-Hellemmes - France
Tél: +33(0) 20 67 76 58 Fax: +33(0) 20 67 67 57

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: ANIOS TABLETTE OXYGENEE

Description de la préparation: Préparation alcaline enzymatique

Composant(s) contribuant aux dangers:

- Perborate de sodium monohydrate - N° CAS: 10332-33-9
Conc. pds.(%): 5 < C <= 15 - Symbole(s): O Xn - Phrase(s) R: 8-22-36/38
- carbonate de sodium - N° Id: 011-005-00-2 - N° CAS: 497-19-8 - N° CE: 207-838-8
Conc. pds.(%): 5 < C <= 15 - Classification: • Xi; R 36 •
- disilicate de sodium anhydre - N° CAS: 1344-09-8
Conc. pds.(%): 15 < C <= 30 - Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 37/38-41

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Irritant pour la peau.
Risque de lésions oculaires graves.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
Laver abondamment avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou le centre anti poisons - NE PAS FAIRE VOMIR

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): - Moyens d'extinction à choisir en fonction des incendies environnants

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): - Porter un appareil de protection des yeux et du visage

Précaution(s) pour la protection de l'environnement: - Ne pas rejeter le produit pur

Méthode(s) de nettoyage: - Absorber et recueillir le maximum de produit.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s):

- Eviter le contact avec les yeux et la peau
- Tenir à l'écart des matières combustibles
- Ne pas respirer les poussières

Stockage

- Précaution(s):

- Conserver le produit dans son emballage d'origine.
- Conserver à l'abri de l'humidité, de la chaleur et à l'écart des acides
- Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer
- Dans les installations classées : code ICPE 1200

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: /

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique:

- Procédure(s) de surveillance - Port conseillé de lunettes de protection

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**ANIOS TABLETTE OXYGENEE**

Version: 1

Date de la première édition: 10/04/2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

recommandée(s):
 Paramètre(s) de contrôle:
 - Limite(s) d'exposition:
 Protection individuelle:

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: Pastille blanche à points bleus
 - Odeur: parfumée

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: à 1% 10,0-11,0
 - Point / intervalle d'ébullition: Non applicable.
 - Point d'éclair: Non applicable
 - Viscosité: Non applicable.
 - Hydrosolubilité: Totale (conc. d'utilisation)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: - Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage
 - Réactivité avec les acides

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): - Produit irritant
 - Provoque des irritations des muqueuses cutanées et oculaires.
 - Formule déposée aux Centres Anti-poisons de PARIS (01.40.05.43.28)-
 LYON(04.72.11.69.11) MARSEILLE (04.91.75.25.25)

Toxicité aiguë

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): - La préparation n'est pas classée "Dangereux pour l'environnement"
 - Agents de surface biodégradables conformément à la législation en vigueur

Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: - Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

N° UN: /

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

Voies maritimes (IMDG)

Voies aériennes (ICAO/IATA)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage: Étiquetage des préparations dangereuses:

N° CE: Non applicable.

Symbole(s): Xi - Irritant



FICHE DE DONNEES DE SECURITE**ANIOS TABLETTE OXYGENEE**

Version: 1

Date de la première édition: 10/04/2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Phrase(s) R:	38 Irritant pour la peau. 41 Risque de lésions oculaires graves.
Phrase(s) S:	2 Conserver hors de la portée des enfants. 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. 39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage. 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches de données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit
Rubrique n° 2 : Phrase(s) R	R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles. R22 Nocif en cas d'ingestion. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R36 Irritant pour les yeux. R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves.
Avis ou remarques importantes:	Composants selon le Règlement CE 648/2004 : moins de 5 % : agents de surface non ioniques, 5 % ou plus, mais moins de 15 % : agents de blanchiment oxygénés, 30 % et plus : phosphates, Contient également : enzymes, parfum - limonene
Application(s) et / ou usage(s) normaux:	Lavage de la vaisselle en machine
Information(s) supplémentaire(s):	Produit réservé à un usage exclusivement professionnel.
Historique	
- Date de la première édition:	10/04/2006
- Version:	1